

**PROCES VERBAL  
17 JANVIER 2018**

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept janvier à 21 h, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **Jean Claude DUPIOL, Maire**

Date de convocation : 08 janvier 2018

Présents : MM DAURIAN B, BARBE Ch, MISTLER JM, PLATON JM, PLANTON M, MMES LAFARGUE J, LALANE S, SERES A, DARCOS ML, BEZIADE S,

Absents excusés : LESBEGUERIE T, PORTES JM, RAIMAUT V.

Procuration : LESBEGUERIE T à DAURIAN B, PORTES JM à DUPIOL JC, RAIMAUT V à ML DARCOS

Absent : DUBERGEY L,

Secrétaire de séance : M PLATON Michel

Le compte rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

-----  
**I TRAVAUX SUR TOITURES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ( DELIB02)**

M le maire explique qu'il a sollicité des devis pour la rénovation des toitures des bâtiments communaux : cercle, mairie, poste école, bibliothèque.

cercle 2 957,50 €

mairie 2 466,10 €

ecole 7 256 ,30€

bibliothèque 1 346 ,80€

pour un total HT de 14026.76€ soit TTC 16832.08 €.

Ces travaux seraient à réaliser sur l'année 2018. Les travaux sont éligibles à la DETR 2018(aide de l'état).

Le conseil est d'accord pour réaliser les travaux dans l'année.

**II TRAVAUX EGLISE ( DELIB04)**

M LEBLANC a présenté la maîtrise d'œuvre pour la tranche de travaux envisagée.

Le dossier déjà préparé fin 2016 doit être réactualisé pour l'année 2018.

L'architecte préconise de rajouter les travaux d'un drain côté nord, afin d'assainir les lieux.

M le maire rappelle la délibération du 28/09/2016

L'architecte du Patrimoine avait transmis l'étude de diagnostic concernant la restauration globale de l'édifice. Cette étude est composée de cinq tranches pour un coût global (travaux et MO) HT 926 070.46 €

Ci-dessous le détail des 5 tranches :

1<sup>er</sup> tranche : carrelage du sol, menuiseries, charpente, escalier, enduit à chaux à l'intérieur, enduit extérieur, drainage extérieur, éclairage.

2<sup>ième</sup> tranche : restauration du clocher, persiennes, croix métallique, décors sculptés.

3<sup>ième</sup> tranche : restauration charpente de la nef

4<sup>ième</sup> tranche : restauration des collatéraux

5<sup>ième</sup> tranche : restauration des peintures intérieures

La priorité portera sur la restauration du porche qui présente de fortes dégradations.

La 1<sup>ère</sup> tranche présente un coût de 193 984 € HT de travaux et un coût total de 229143 € (avec maîtrise d'œuvre et mission de coordination).

L'église inscrite au titre des monuments historiques depuis 1925, des aides financières vont être demandées auprès de la DRAC, du Conseil Départemental, de la Région.

La différence sera financée par les fonds propres. Les élus demandent que les travaux soient étalés sur 2 ans.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte d'entreprendre les travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche sur le budget 2018 et 2019,
- charge M le maire de constituer les dossiers de demandes de subventions auprès de la DRAC, du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

### **III APPAREIL NUMERIQUE ECOLE (DELIB03)**

Le rétroprojecteur installé au plafond dans la classe primaire de la directrice est obsolète.

La DETR 2018 prévoit des aides pour l'acquisition de ce type d'appareil.

Deux devis seront demandés et les dossiers de demandes de financement constitués.

### **IV ACHAT GYROBROYEUR**

M BARBE rappelle qu'un dossier de demande de subvention a été présenté auprès de l'Agence de l'Eau et du conseil départemental dans le cadre de la gestion différenciée. Le projet estimé à 5500 € HT, comprend un gyrobroyeur (3300 €) et des plantes vivaces (2200 €).

L'aide de l'agence de l'eau a été octroyée ce même jour pour la totalité du dossier soit 3863 € (70 %).

Il faut maintenant décider du choix du fournisseur pour le gyrobroyeur.

Pour ce choix, le conseil municipal retient plusieurs critères : proximité du fournisseur, poids de l'appareil, compétences de l'appareil.

Après discussion, le devis de l'entreprise AGRI DEPANNAGE est retenu pour un coût de 2801 €HT.

### **V SIGNALÉTIQUE EN CENTRE BOURG**

M le maire propose la mise en place de panneaux de ralentissement.

-2 panneaux 30km/h dans l'allée des Pins francs

- 2 panneaux 50 km/h devant le lotissement du Bilh

- 2 panneau nom de la commune (à charge de la CDC)

-1 panneau STOP + marquage au sol au lotissement « jardin du Bourg »

-1 panneau STOP +marquage sortie chemin st Clément

M BARBE demande d'étudier avec le lycée St clément la possibilité de réaliser un accès piétonnier le long de leur propriété qui jouxte la RD12.

Une 2<sup>ième</sup> solution est envisagée, pour sécuriser les abords : combler le fossé par un busage

le long de la route RD12, du côté des habitations.

Cette éventualité sera proposée aux services du département en charge des routes départementales.

- 1 panneau STOP et marquage à Larroudey

Un chiffrage de ces panneaux et du marquage sera réalisé pour le prochain conseil.

M le maire indique qu'il manque 2 panneaux d'interdiction de circuler avec des engins de débardage sur la piste de Pitecq : Un arrêté de circulation a été pris.

Mme SERES demande si l'on aura la mention noms sous les panneaux Cudos : pas de réponse à ce jour.

M MISTLER réitère sa demande d'un panneau CUDOS sur la route nationale 524

## **VI TRAVAUX SALLE DES FÊTES**

M le maire indique qu'il est urgent dans cette séance de déterminer les travaux à retenir sur les études réalisées, afin de pouvoir concrétiser l'opération dans le budget 2018.

Après avoir débattu, le conseil retient :

- toiture (travaux et rénovation)
  - accès handicapés (côté parking)
  - réfection des 2 portes de l'ancienne cuisine
  - aménagement du SAS existant pour un futur rangement : Il faut attendre l'avis des pompiers concernant la suppression d'une sortie secours et la nécessité de parois coupe-feu.
  - Changement des bois intérieurs suite aux dégradations réalisées par les termites.
  - Etudier la possibilité d'installer une sono fixe. Des informations seront prises auprès de la commune de Bernos qui vient d'investir dans un matériel sono.
  - -acquisition d'un four, d'un lave-vaisselle, de vaisselle (couverts, assiettes, verres pour 100 personnes)
- Mme LALANE indique que si l'on achète de la vaisselle et un nouvel équipement, il faudra revoir le règlement de fonctionnement de la salle.

Il sera peut-être envisagé d'augmenter le prix de location aux usagers hors commune. La vaisselle achetée ne sera mise à disposition que des particuliers.

Il est demandé de questionner les communes avoisinantes pour faire un comparatif.

- démolition des toilettes extérieures et installation de nouvelles toilettes,

Concernant le système de chauffage, l'existant serait conservé. M MISTLER propose d'apposer une affichette à côté de la télécommande comprenant des instructions de fonctionnement.

Le conseil est en accord avec tous les points ci-dessus énumérés.

M le maire prend la parole pour parler du projet de la bibliothèque. Ce dernier a été communiqué à Gironde Ressources, qui en tant qu'organisme de conseil, est chargé d'évaluer les aides éventuelles.

M DAURIAN pense qu'il faut réaliser les travaux du logement pour le remettre à la location le plus vite possible.

M le maire est chargé de voir l'architecte pour envisager des travaux du logement au plus-tôt.

## **VII QUESTIONS DIVERSES**

- 1) ASSOCIATION FOOTBALL CLUB SUD GIRONDE

M le maire fait lecture d'un courrier de M RASSIS, président. Il sollicite une aide de 5000 € pour un projet de réfection des stades de Bernos. Les travaux seraient subventionnés à 80 % et la commune de Bernos devrait financer les 20 % restants.

Le conseil accepte sur le principe, mais ne s'engagera vraiment que si la commune de Bernos s'investit.

M le maire rajoute qu'en cas de refus du conseil, l'association est prête à renoncer à la subvention de 800 € jusqu'à hauteur de la dépense de Cudos, pour permettre à ce projet d'être réalisé.

M PLATON fait une remarque sur les informations indiquées dans le site de l'association, qui ne donne pas beaucoup d'informations sur Cudos.

M PLANTON s'engage à rapporter les propos.

## 2) COMITE DES FETES

- trail (DELIB01)

Le comité des fêtes organise un TRAIL le 24 juin prochain. Cette manifestation devrait attirer beaucoup de monde. Il faut chercher des sponsors pour la remise des lots à tous les participants.

Le comité sollicite une aide exceptionnelle de 150 € auprès de la commune.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal octroie une subvention exceptionnelle de 150 €, et demande d'inscrire la dépense au budget 2018.

M le maire rajoute pour information, qu'un autre trail organisé par une association de Bazas aura lieu le 21 et 22 avril.

- Banderole publicitaire

Le comité des fêtes transmet un devis pour la réalisation d'une banderole publicitaire. Cette dernière servirait pour l'affichage des manifestations. Elle permettrait aux autres associations de la commune d'indiquer les dates de manifestations. Coût total du projet : 624 €. La commune prendrait à sa charge 240 €.

Par principe la commune accepte de financer la partie du devis qui concerne le bandeau. Par contre, les affiches comportant les noms des différentes manifestations resteront à la charge des associations.

Il faut également réfléchir sur le support et sur le lieu d'implantation.

## 3) Projet des maisons personnes âgées

M Le maire rappelle qu'il était en attente d'une réponse de M GUERRERO pour la réalisation de 5 maisons du côté de l'église. Par courrier M GUERRERO répond qu'aucun investisseur ne s'est manifesté.

M le maire doit rencontrer Gironde Habitat pour ce même projet.

M BARBE demande s'il y a des demandes sur la commune. Il y en a quelques-unes à ce jour.

## 4) Vœux 2018

La parole est donnée aux élus :

- Mme LAFARGUE : la préparation de la salle des fêtes pour les vœux de samedi se fera à partir de 14 h30. Penser à amener le pupitre, préparer la sono.
- M LALANE : demande le nombre d'inscrits pour le repas des anciens. 34 à ce jour.
- Mme DARCOS : demande si l'on a des informations complémentaires sur une personne effectuant le relevé de l'eau au domicile.

M le maire répond que la mairie n'a pas été informée de ce contrôle.

- M PLATON : se fait le porte-parole du comité des fêtes, qui soulève le problème des appels d'offres des forains. La circulaire prévoit, à notre niveau uniquement une information. La réponse sera communiquée au comité des fêtes.
- M MISTLER : demande si le problème du multiple a été totalement résolu. La diminution prévue sur le loyer ne s'appliquera qu'à la disparition totale de la dette.
- M BARBE : explique qu'il y a du bois à couper sur le chemin du « Bioune ». L'entreprise DELASSIS doit l'exploiter dans les jours qui viennent.

Le chemin doit être réouvert en cas de vente de la maison de M et Mme FRANCOIS.

FIN DE SEANCE 23 H25